

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 26 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

NOR : AFSA1312139A

La garde des sceaux, ministre de la justice, la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 451-1 à R. 451-4-3 et D. 451-41 à D. 451-45 ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 123-12 à D. 123-14 ;

Vu le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2007 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale du 31 janvier 2013 ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « secteurs sanitaire, social et médico-social » du 12 avril 2013 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 16 mai 2013 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 mai 2013,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'annexe VII « Supplément au diplôme » de l'arrêté du 20 juin 2007 susvisé est remplacée par l'annexe VII « Supplément au diplôme » du présent arrêté.

Art. 2. – La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, le directeur des sports et la directrice générale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2013.

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale
de la cohésion sociale,*

S. FOURCADE

*La garde des sceaux,
ministre de la justice,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice de la protection judiciaire
de la jeunesse,*

C. SULTAN

*La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le chef de service de la stratégie
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,*

J.-M. JOLION

*La ministre des sports, de la jeunesse,
de l'éducation populaire
et de vie associative,*
Pour la ministre et par délégation :

Le directeur des sports,
T. MOSIMANN

*Le directeur de la jeunesse,
de l'éducation populaire
et de la vie associative,*
Y. DYÈVRE

ANNEXE VII

SUPPLEMENT AU DIPLÔME

Le présent supplément au diplôme (annexe descriptive) suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Le supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLÔME

1.1	Nom(s) patronymique :	
1.2	Prénom(s) :	
1.3	Date de naissance :	
1.4	Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible)	

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLÔME

2.1	Intitulé du diplôme :	Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
2.2	Principaux domaines d'études couverts par le diplôme	- sciences humaines et sociales, droit, économie - méthodes et techniques professionnelles en travail social - approche pluridisciplinaire du champ de l'éducation spécialisée
2.3	Nom et statut de l'autorité ayant délivré le diplôme	Ministère chargé de l'enseignement supérieur
2.4	Date de délivrance du diplôme/ cachet de l'autorité	
2.4	Nom et statut de l'établissement dispensant la formation	
2.5	Langue(s) de formation/d'examen	

3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DU DIPLÔME

3.1	Niveau du diplôme :	180 crédits ECTS
3.2	Durée officielle du programme :	6 semestres
3.3	Condition(s) d'accès :	Baccalauréat + épreuves d'admission

4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET LES RESULTATS OBTENUS

4.1	Organisation des études :	(régime de formation de l'étudiant) <input type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue
4.2	<p>Exigences du programme :</p> <p>Domaine de compétences 1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé</p> <p>Domaine de compétences 2 - Conception et conduite de projet éducatif spécialisé</p> <p>Domaine de compétences 3 - Communication professionnelle</p> <p>Domaine de compétences 4 - Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles</p>	<p>L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.</p> <p>Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire. L'éducateur spécialisé est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.</p> <p>L'éducateur spécialisé exerce les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il établit une relation, un diagnostic éducatif - Il assure un accompagnement éducatif de la personne ou du groupe - Il conçoit et conduit une action socio-éducative au sein d'une équipe - Il construit un cadre d'analyse et une expertise des pratiques éducatives et sociales. <p>Pour exercer ces fonctions, les compétences visées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer une relation - Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités - Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique - Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective - Animer la vie quotidienne - Observer, rendre compte et analyser les situations éducatives - Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif - Etablir un diagnostic socio-éducatif - Concevoir un projet éducatif - Evaluer le projet éducatif - S'inscrire dans un travail d'équipe - Elaborer, gérer et transmettre de l'information - Elaborer et partager une information adaptée aux différents interlocuteurs - Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative - Etablir une relation professionnelle avec les partenaires - Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet - Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques - Développer des actions en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé - Développer et transférer ses connaissances professionnelles

4.3	Précisions sur le programme :	
Enseignements/modules de formation		Semestre de rattachement
		Crédits ECTS
DOMAINE DE COMPETENCES 1 Accompagnement social et éducatif spécialisé		
...		
...		
...		
...		
Total de crédits ECTS DC1		62
Dont crédits ECTS affectés à l'épreuve de certification : dossier de pratiques professionnelles		8
DOMAINE DE COMPETENCES 2 Conception et conduite de projet éducatif spécialisé		
...		
...		
...		
...		
Total de crédits ECTS DC2		64
Dont crédits ECTS affectés aux épreuves de certification : mémoire et étude de situation		8
DOMAINE DE COMPETENCES 3 Communication professionnelle		
...		
...		
...		
...		
Total de crédits ECTS DC3		27
Dont crédits ECTS affectés aux épreuves de certification : entretien à partir d'un journal d'étude clinique et validation des écrits professionnels par site de stage		7
DOMAINE DE COMPETENCES 4 Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles		
....		
....		
...		
...		
...		
Total de crédits ECTS DC4		27
Dont crédits ECTS affectés aux épreuves de certification : épreuves écrites et orales partenariat/réseau et évaluation des sites de stage		7
TOTAL		180
4.3.1	Enseignements complémentaires (éventuellement)	

4.4 Système de notation et, si possible, informations concernant la répartition des notes : Non applicable

4.5 Classification générale du diplôme : Non applicable (mentions...)

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLÔME

5.1	Accès à un niveau d'études supérieur :	Admission sur dossier : CAFERUIS –DEMF – Master1 Admission sur épreuves : CAFDES Admission sur dossier et entretien : DEIS
5.2	Statut professionnel (si applicable) :	RNCP : niveau 3 (nomenclature 1969)

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1	Informations complémentaires sur le parcours de l'étudiant :	Lieux de stage Séjours à l'étranger Régime des études
6.2	Autres sources d'information :	Site de l'établissement : Site du ministère :

7. CERTIFICATION DU SUPPLEMENT

7.1	Date :	
7.2	Signature :	
7.3	Qualité du signataire :	
7.4	Tampon ou cachet officiel :	

8. INFORMATION SUR LE SYSTÈME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

